

Lundi 19 avril 2010



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 30
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

ORDRE DU JOUR

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre ALLAN

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

M^{me} DRIEDGER

(N° 221) — *Loi sur le comité d'examen des décès liés à la violence familiale/The Domestic Violence Death Review Committee Act*

M. HAWRANIK

(N° 222) — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*

PÉTITIONS

M. EICHLER

M. SCHULER

M^{me} DRIEDGER

M. GRAYDON

M. LAMOUREUX

M. BRIESE

M. MAGUIRE

M. MARTINDALE

M. PEDERSEN

M. DERKACH

M. BOROTSIK

M. MCFADYEN

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

QUESTIONS ÉCRITES

M. PEDERSEN

17. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
18. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
19. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
20. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
21. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(82 h 16 min)

(Assemblée — Services à la famille et de la Consommation)

(salle 255 — Santé)

(salle 254 — Gestion des ressources hydriques)

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N^o 7) — *Loi modifiant le Code de la route (suspension de permis de conduire en cas d'infractions se rapportant au trafic de drogues)/The Highway Traffic Amendment Act (Suspending Drivers' Licences of Drug Traffickers)*

M. le ministre ASHTON

(N^o 8) — *Loi modifiant le Code de la route (précautions que doivent prendre les conducteurs qui s'approchent de dépanneuses ou d'autres véhicules désignés)/The Highway Traffic Amendment Act (Safety Precautions to Be Taken When Approaching Tow Trucks and Other Designated Vehicles)*

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur le permis d'électricien/The Electricians' Licence Amendment Act*

M. le ministre BJORNSON

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act*

M. le *ministre* BLAIKIE

(N° 12) — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les recours civils contre le crime organisé/The Civil Remedies Against Organized Crime Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 14) — *Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 15) — *Loi sur les franchises/The Franchises Act*

M. le *premier ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique local/The Communities Economic Development Fund Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SWAN

(N° 19) — *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants (modification de dispositions législatives concernant le droit de la famille)/The Protection from Domestic Violence and Best Interests of Children Act (Family Law Statutes Amended)*

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route (dispositifs d'immobilisation et sacs gonflables)/The Highway Traffic Amendment Act (Immobilizers and Air Bags)*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 24) — *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones/The Aboriginal Languages Recognition Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

PROPOSITIONS

M^{me} TAILLIEU — Reconnaissance de l'Institut manitobain des femmes

3. Attendu :

que l'Institut manitobain des femmes est une organisme non confessionnel et non partisan à but non lucratif regroupant des femmes des régions rurales qui a vu le jour dans la collectivité de Morris;

que l'Institut est dédié à l'épanouissement personnel, à la famille, à l'agriculture, au développement rural et à l'action communautaire, tant au niveau local que global;

que l'Institut est un fervent défenseur des droits des femmes des régions rurales, une source d'appui aux familles et un catalyseur de changement positif au Manitoba;

que les nombreuses sections locales de l'Institut jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la santé, de l'éducation et du bien-être des familles et des collectivités;

que cette année marque le 100^e anniversaire de l'Institut,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse la qualité du travail réalisé par l'Institut manitobain des femmes au cours du dernier siècle et qu'elle le remercie pour ses efforts continus visant à améliorer la vie des femmes et des familles manitobaines.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 20 avril 2010, à 19 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-Up of Previously Issued Recommendations » et daté de mars 2009.